

Pierre de GRENIER de MONNER

Notaire

B. P. 7

63420 ARDES SUR COUZE

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE,

Maitre Pierre de GRENIER de MONNER, notaire à ARDES SUR COUZE (Puy de Dôme) atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 29 Décembre 1998,

Madame Suzanne Marie Mauricette CHALLET, retraitée, née à Ardes sur Couze le 2 Juin 1920, veuve de Monsieur André Antoine Maurice JULIEN, demeurant 6 rue Bouric Rouge à ORLEANS

et
Madame Jeannine Suzanne Marie CHALLET, retraitée, née à Ardes sur Couze le 23 Novembre 1929, veuve de Monsieur Jean Emile CASSIEN, domiciliée 13 rue Sornin à VICHY

ONT VENDU

Au Syndicat Intercommunal à Vocation multiple d'aménagement et de Développement du PAYS d'ARDES (SIVOM du PAYS d'ARDES)

LES BIENS ci-après désignés dépendant d'un immeuble sis à ARDES SUR COUZE, cadastré section AB n°838 pour une contenance de 2a 32ca ;

Ces biens portant sur :

LOT numéro UN : au rez de chaussée du bâtiment A les locaux commerciaux d'une superficie de 44.60 m2 et les 1752/10000èmes des parties communes générales

LOT numéro SIX :
au sous sol, dans le bâtiment B, la cave sous la cuisine
au rez de chaussée l'appartement B1 et les 972/10.000èmes des parties communes générales

LOT numéro SEPT : au deuxième étage du bâtiment B les deux pièces et le débarras et les 845/10.000èmes des parties communes générales

LOT numéro HUIT : sous comble, dans le bâtiment B le grenier et les 188/10.000èmes des parties communes générales

Moyennant le prix de 95.000 Francs payé comptant
La jouissance a été fixée au 1er Janvier 1998.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

A Ardes sur Couze, le 27 Mars 1998

